



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Permabond 941

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Permabond 941

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Permabond Engineering Adhesives Ltd.  
Wessex Way  
Colden Common  
Winchester  
Hampshire. SO21 1WP  
United Kingdom  
Tel: +44 (0)1962 711 661  
Fax: +44 (0)1962 711 662  
info.europe@permabond.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence UK +44 (0)1962 711 661 USA 0800 640 7599 Asia +86 (0)21 5773 4913

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classé

Mentions de mise en garde EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

#### 2.3. Autres dangers

Aucunes dans les conditions normales.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

Commentaires sur la composition Aucun composant ne nécessite d'être listé.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

## Permabond 941

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne exposée à l'air libre. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	A son contact, le produit peut causer que les lèvres se collent instantanément. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Au contact du produit, la peau collera à elle-même immédiatement. Ne pas tenter de retirer soit les vêtements contaminés soit le produit de la peau car la peau adhérente pourrait facilement se déchirer. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec d'eau ou une solution oculaire pendant 10 mn. Rincer à l'eau si les paupières collent et consulter un médecin. Ne pas tenter de décoller la peau collée. L'adhésif solidifié ne colle pas aux surfaces des yeux mais peut causer des lésions dues à l'abrasion.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	A son contact, le produit peut causer que les lèvres se collent instantanément.
<b>Contact cutané</b>	Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.
<b>Contact oculaire</b>	Effet irritant. Peut entraîner des rougeurs et des douleurs.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	PEAU COLLÉE. Écarter doucement la peau, en partant d'un coin de la zone collée. Cela peut être facilité en utilisant de l'eau savonneuse chaude. YEUX COLLÉS. NE PAS utiliser de force pour écarter les paupières. Appliquer une compresse trempée dans de l'eau chaude et laisser les yeux se séparer.
------------------------------------	---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
---------------------------------------	--

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Les chiffons utilisés pour essuyer les versements peuvent provoquer une polymérisation rapide du produit, qui peut générer une chaleur suffisante de allumer la chiffon.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Se décompose sous l'action de la chaleur en dégageant des vapeurs toxiques d'oxydes d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et d'hydrogène cyanuré (acide cyanhydrique - HCN).

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.
<b>Équipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air, des gants et des lunettes de protection.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Prévoir une ventilation suffisante.
----------------------------------	---

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

## Permabond 941

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Essuyer les petits déversements avec un chiffon et ensuite saturer le chiffon immédiatement avec de l'eau pour polymériser l'adhésif. Attention! Les chiffons contenant de l'adhésif peuvent entraîner une inflammation spontanée s'ils ne sont pas saturés d'eau. Pour les déversements importants, inonder la zone affectée en utilisant d'eau. Lorsque l'adhésif a durci, retirer la pellicule ainsi formée au grattoir.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Toujours remettre le capuchon après l'utilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec et frais. Maintenir les conteneurs verticaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Adhésif.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Commentaires sur les composants** Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

La ventilation normale (mécanique) de la pièce doit être adéquate lors d'un travail avec de petites quantités du produit. Prévoir un extracteur d'air mécanique localisé pour toute activité avec de grandes quantités du produit ou si nécessaire pour le confort des travailleurs.

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité approuvées ou un masque facial. Les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN 166

**Protection des mains** Des gants en caoutchouc nitrile ou Viton™ sont recommandés. Ne pas porter de gants en coton ou autre matériau absorbant. Les gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

**Autre protection de la peau et du corps** Porter un bleu de travail ou une blouse

## Permabond 941

<b>Mesures d'hygiène</b>	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Respecter les mesures de protection et d'hygiène industrielles.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Sans odeur.
<b>pH</b>	Non applicable.
<b>Point de fusion</b>	Non applicable.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	>100°C
<b>Point d'éclair</b>	> 80°C
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	~0.3 mbar @ 25°C
<b>Densité de vapeur</b>	Non applicable.
<b>Densité relative</b>	1.1
<b>Densité apparente</b>	Non applicable.
<b>Solubilité(s)</b>	Durcit au contact de l'eau. Insoluble dans l'eau. Miscible aux matériaux suivants: Solvants organiques.
<b>Coefficient de partage</b>	Non applicable.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	≈15 mPa s @ 23°C
<b>Propriétés comburantes</b>	Non applicable.

#### 9.2. Autres informations

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit réagit avec l'eau en dégageant une forte chaleur.
-------------------	--

#### 10.2. Stabilité chimique

<b>Stabilité chimique</b>	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Des réactions avec les produits suivants peuvent générer de la chaleur: Eau Alcools. Bases. Amines.
---	---

## Permabond 941

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Ne jamais verser de l'eau directement dans le produit - cela peut entraîner une réaction violente.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Eau. Amines. Alkali. Alcools.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Chauffer peut générer les produits suivants: Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Cyanure d'hydrogène (HCN).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Effets toxicologiques** D'après la législation européenne, les cyanoacrylates ne sont pas classés comme pouvant entraîner une sensibilisation; ce risque est improbable en raison de la polymérisation rapide du produit au contact de l'humidité. Cependant, "l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists" (ACGIH) a signalé quelques cas limités de sensibilisation dermique et respiratoire. Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes prédisposées aux allergies.

**Inhalation** Considéré avoir un faible risque par inhalation aux températures normales du poste de travail. Peut provoquer une gêne.

**Ingestion** A son contact, le produit peut causer que les lèvres se collent instantanément.

**Contact cutané** Au contact du produit, la peau collera à elle-même immédiatement. Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.

**Contact oculaire** Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations. Au contact du produit, les paupières se collent. Les vapeurs sont lacrymogènes.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Aucun effet néfaste sur l'environnement aquatique connu.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas d'information disponible.

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** Non disponible.

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** Non disponible.

**Toxicité aiguë - terrestre** Non disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles.

**Demande biologique en oxygène** Inconnu.

**Demande chimique en oxygène** Inconnu.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## Permabond 941

**Bioaccumulative potential** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Non applicable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit durcit en une substance solide, immobile.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** L'élimination des déchets doit se faire suivant les réglementations communautaires, nationales et locales. Les emballages vides peuvent contenir des résidus du produit. Observer les précautions indiquées sur la fiche de données de sécurité et sur l'étiquette même après la vidange.

**Méthodes de traitement des déchets** Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Classe déchet** 08 04 09\* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Indications de transport routier** Non classé

**Indications de transport ferroviaire** Non classé

**Indications de transport maritime** Non classé

**Indications de transport aérien** S'applique uniquement aux contenants intérieurs >500ml.

### 14.1. Numéro ONU

**N° ONU (ADR/RID)** Pas applicable

**N° ONU (IMDG)** Pas applicable

**N° ONU (ICAO)** 3334

**N° ONU (ADN)** Pas applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

**Nom d'expédition (ADR/RID)** Pas applicable

**Nom d'expédition (IMDG)** Pas applicable

**Nom d'expédition (ICAO)** AVIATION REGULATED LIQUID, N.O.S. (contains 2-methoxyethyl 2-cyanoacrylate)

**Nom d'expédition (ADN)** Pas applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**Classe/division ICAO** 9

## Permabond 941

### Etiquettes de transport



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ICAO) III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes dans les conditions normales.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Réglementations nationales</b>	No. tableau des maladies professionnelles: 66
<b>Législation UE</b>	Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
<b>Document d'orientation</b>	Workplace Exposure Limits EH40. Introduction to Local Exhaust Ventilation HS(G)37. CHIP for everyone HSG228. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131. Safety Data Sheets for Substances and Preparations.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

<b>Date de révision</b>	24/06/2015
<b>Révision</b>	4
<b>Remplace la date</b>	30/07/2014
<b>Phrases de risque dans leur intégralité</b>	Non classé

## Permabond 941

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.